

République Française
Département
Nièvre
Commune de Saint Eloi

Séance du Lundi 15 Avril 2013

L'an 2013, le 15 Avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la Mairie sous la présidence de DULY JEAN MARC Maire.

Présents :

M. DULY JEAN MARC, Maire, Mmes : BELON LAITINEN MARIE ZOE, BONNEVAL ANDREE, CHENU-CAZENAVE ANNE, DUTRIEU ANNIE, MANTOUE DANIELE, MM : CAZENAVE PHILIPPE, CLOISEAU JEAN PAUL, DUCREUX ROBERT, FUCHS CHRISTIAN, PERREAUT ALAIN, SIHR ALAIN, VANKENHOVE MARCEL

A partir de 19 H : M CAZENAVE PHILIPPE et Mme CHENU-CAZENAVE ANNE

Absents : Absent(s) ayant donné procuration : Mme LEGRAND DORA à M. FUCHS CHRISTIAN, MM : BROSSARD CHRISTOPHE à M. DULY JEAN MARC, LEGRAND DANIEL à M. DUCREUX ROBERT

Absent(s) : MM : GUILLEMINOT JACQUES, VILLIOD NICOLAS.

M CAZENAVE PHILIPPE et Mme CHENU-CAZENAVE ANNE (jusqu'à 19H)

Secrétaire de séance : Mme MANTOUE DANIELE

Date de la convocation : 11/04/2013

réf : 2013/018 : Etude et vote par chapitre des différents budgets

Notifiée par la Préfecture en date du :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter tous les budgets par chapitre.

réf : 2013/019 : Etude et vote du Budget primitif 2013

Notifiée par la Préfecture en date du :

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2013 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

-2 493 295 € pour la section de fonctionnement
-1 297 566 € pour la section d'investissement

réf : 2013/020 : BUDGET ASSAINISSEMENT : vote du compte administratif 2012

Notifiée par la Préfecture en date du :

Après s'être fait présenter le compte administratif, en concordance avec le compte de gestion dressé par le Receveur, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des voix, (1 abstention de Mr le Maire) le compte administratif 2012, qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 23 210.10 € et un déficit d'investissement de 52 783.81 €

réf : 2013/021 : BUDGET ASSAINISSEMENT : affectation du résultat

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2012

INVESTISSEMENT	Solde d'exécution reporté	- 39 479.49	
	Recettes réalisées en 2012	206 086.00	
	Dépenses réalisées en 2012	298 349.30	
	Solde d'exécution	- 52 783.81	
	Restes à réaliser en recettes	52 500	
	Restes à réaliser en dépenses	15 352.38	
	Besoin de financement	- 15 636.19	
	FONCTIONNEMENT	Résultat de l'exercice	625.42
		Résultat antérieur reporté	22 584.68
Résultat à affecter		23 210.10	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Déficit de fonctionnement reporté :

* affectation en réserves	15 636.19 €(titre de recette au compte 1068)
* report à nouveau en fonctionnement	7 573.91€(reprise au compte 002 au BP 2013)
* report à nouveau en investissement	- 52 783.81 €(reprise au compte 001 au BP 2013)

réf : 2013/022 : Budget assainissement : Etude et vote du BP 2013

Notifiée par la Préfecture en date du :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le budget primitif 2013, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de fonctionnement : 50 040€
- Section d'investissement : 145 900 €

Arrivée de Philippe CAZENAVE et Anne CHENU-CAZENAVE à 19 Heures

réf : 2013/023 : Budget assainissement : amortissement des investissements

Notifiée par la Préfecture en date du :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les amortissements suivants :

Désignation	montant	durée	annuité
assainissement des Fougères	123 227.62	30	4 107.58
Traitement des boues	190 227.62	30	6 357.74
assainissement groupe scolaire	4 680.74	15	312.04
assainissement Cholet	125 904.35	30	4 196.81
divers à régulariser	102 190.82	30	3 406.36

Amortissement précédent : $29\,852 + 18\,380.53 = 48\,232.53$ € (budgété 48 240 €)

+ amortissement des subventions

Désignation	montant	durée	annuité
assainissement des Fougères	66 179	30	2 223.97
sub Agence de Bassin Loire Bretagne pr traitement boues	42 850	30	1 428.33

Amortissement précédent : $5\,152.55 + 3\,652.30 = 8\,804.85$ € (budgété 8 805 €)

réf : 2013/024 : BUDGET Assainissement : demande de dérogation pour subvention communale

Notifiée par la Préfecture en date du :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander une dérogation au principe de l'équilibre des services, posée par le code général des collectivités territoriales et de confirmer la prise en charge du déséquilibre par le budget de la commune. Cette demande de dérogation est liée à la réalisation d'investissements, qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs. La participation communale s'élèvera à 21 000 €.

réf : 2013/025 : BUDGET assainissement : fixation de la surtaxe

Notifiée par la Préfecture en date du :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour 2013 la même surtaxe d'assainissement, soit 0.40 € le m³ d'eau usée.

réf : 2013/026 : Budget du service de l'Eau : vote du compte administratif 2012

Notifiée par la Préfecture en date du :

Après s'être fait présenter le compte administratif, en concordance avec le compte de gestion dressé par le Receveur, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à la majorité des voix (1abstention de Mr le Maire), le compte administratif 2012 qui fait ressortir un excédent de fonctionnement de 6 933.01 € et un excédent d'investissement de 111 248.10 €.

réf : 2013/027 : Budget du service de l'Eau : affectation du résultat
Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2012 :

INVESTISSEMENT

- solde d'exécution reporté	94 519.76
- Recettes réalisées 2012	62 197.03
- Dépenses réalisées 2012	45 468.69
- Solde d'exécution	111 248.10
- Restes à réaliser recettes	17 358.47
- Restes à réaliser dépenses	128 608.23
- Besoin de financement	-1 66

FONCTIONNEMENT

- Résultat antérieur reporté	9 167.45
- Résultat de l'exercice	765.56
- Résultat à affecter	6 933.01

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Déficit de fonctionnement reporté		
* Affectation en réserves	1.66 €	(titre de recettes au compte 1068)
* Report à nouveau en fonctionnement	6 931.35 €	(reprise au compte 002 dans le BP 2013)
* Report à nouveau en investissement	111 248.10 €	(reprise au compte 001 dans le BP 2013)

réf : 2013/028 : BUDGET DU SERVICE DE L'EAU : Etude et vote du BP 2013
Notifiée par la Préfecture en date du :

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif pour l'année 2013, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- section de Fonctionnement	24 421 €
- section d'investissement	170 412 €

réf : 2013/029 : Budget du service de l'Eau : amortissement des subventions
Notifiée par la Préfecture en date du :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les amortissements suivants :

Désignation	Montant	durée	annuité
régularisation investissements antérieurs (branchement Foin + honoraires DDE + EP jarrye et VC1 +sectorisation rue de la Poste et extension du Pavillon)	65 180.85	20	3 259.04
investissements divers	34 736.86	20	1 736.84
Affaire jenny	117.87	1	117.87
TOTAL			5 113.75

Amortissement antérieur : 13 890.36 + 5 113.75 = 19 004.11 €

réf : 2013/030 : Budget du service de l'eau : vote de la surtaxe

Notifiée par la Préfecture en date du :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter la surtaxe de l'eau. Par conséquent, la surtaxe de l'eau est fixée pour 2013 à 0.15 €/M3.

réf : 2013/031 : DCE 2013 : affectation de la dotation cantonale d'équipement

Notifiée par la Préfecture en date du :

Monsieur le Maire fait part du courrier du Conseil Général de la Nièvre concernant la demande d'affectation de la dotation cantonale d'équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la DCE 2013 sur les travaux de voirie rue de Rémeron.